

DESCRIPTION DU POSTE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) est propriétaire de l'immeuble sis au 420, rue McGill, à Montréal. En acquérant celui-ci, l'OAQ a constitué une société en commandite, la Maison de l'architecture et du design (MAD). Cette structure vise à assurer une saine administration de l'immeuble par le biais de son conseil d'administration (CA). Les opérations courantes sont assumées par un gestionnaire externe, actuellement Gestion Georges Coulombe.

Rôle du CA :

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de gouverner, superviser et diriger les activités et les affaires de la MAD. Il assure le suivi de ses décisions et en fait la recommandation au CA de l'OAQ.

Le CA de la MAD est composé de six administrateurs qui se réunissent en moyenne cinq fois par année.

Rôle du président du CA :

Le président du conseil d'administration de la MAD représente celle-ci auprès du conseil d'administration de l'OAQ et du gestionnaire de l'immeuble.

Il est également responsable du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration. Il préside les réunions en s'assurant que toutes les opinions soient entendues et que les décisions fassent l'objet d'une résolution motivée.

PROFIL DE COMPÉTENCES

Qualités recherchées :

- Intégrité;
- Leadership et volonté de concrétiser la vision stratégique;
- Disponibilité d'au moins deux heures par semaine pour assurer le contact avec le gestionnaire de l'immeuble et mener à terme certains contrats (une compensation financière est prévue à cet effet);
- Esprit d'équipe;
- Tact, jugement et sens politique;
- Excellent sens de l'analyse;
- Solides compétences de communication et de médiation;
- Capacité d'établir des priorités, de focaliser sur ce qui est important et d'établir un programme de travail avec des objectifs clairs;
- Être en mesure de gérer des situations de crise.

Expériences et connaissances requises :

- Solide connaissance du marché immobilier et de la gestion immobilière (enjeux financiers, techniques et opérationnels);
- Avoir agi comme administrateur;
- Avoir une expérience de gestion;
- Comprendre le mode de reddition de comptes et être en mesure d'établir des objectifs de performance et d'en assurer le suivi;
- Avoir une expérience de gestion efficiente de réunions;
- Être inscrit au tableau de l'Ordre des architectes du Québec, un atout.

ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

- Éviter toute situation de conflit d'intérêts et déclarer tout conflit d'intérêt réel ou apparent survenant en cours de mandat;
- Respecter les lois, les règles et les procédures de l'organisation;
- Investir le temps nécessaire, tout au long du mandat, pour assurer une saine gestion de l'immeuble et des opérations;
- Consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil.

Remarque : la durée du mandat est de trois ans, renouvelable.

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.